

d'unanimité si tout en étudiant la question des appels on les consultait sur la modification de la constitution.

L'honorable M. Euler: Toutes les provinces comptent des représentants au Sénat.

L'honorable M. Haig: D'accord.

L'honorable M. Euler: Et aux Communes.

L'honorable M. Haig: Entendu. Mieux vaut, cependant, reconnaître qu'en certaines provinces on accuse, à tort à mon sens, les juges de représenter uniquement les classes fortunées. A ce compte, je ne représenterais que les classes fortunées vu ma foi en l'entreprise privée et mon opposition à la réglementation et à la domination de l'État.

Prenons par exemple la province du Manitoba. Pendant des années, les tarifs ferroviaires ont donné lieu à des querelles entre elle et le gouvernement fédéral. Cette question fût-elle aujourd'hui en jeu, je n'aimerais pas voir les droits du Manitoba déterminés de façon irrévocable par un tribunal constitué de la façon projetée. Ne l'oublions pas, il a fallu toute une suite de décisions du Conseil privé pour déterminer les droits respectifs du gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario. De semblables questions se poseront encore. Je répète donc qu'à mon sens il faudrait examiner simultanément les projets de loi relatifs aux appels et aux modifications de la constitution, et, qu'à mon sens, l'Association du Barreau canadien a agi sagement en affirmant, dans la première partie de ses vœux, qu'il y a lieu de tenir compte "des répercussions que l'abolition des appels au Conseil privé aura sur les droits des provinces et des minorités".

Je n'en dirai pas plus long à ce sujet. Nous étudierons, bien entendu, le projet de loi lorsqu'il nous sera soumis. Je ne saurais commenter les amendements à la constitution, ignorant entièrement en quoi ils consisteront. Je n'aime pas beaucoup l'idée de conférer au Parlement le pouvoir de modifier sur certains points et non sur d'autres l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Là encore, il faudrait consulter les provinces. Je ne crois pas que, du point de vue juridique on puisse affirmer que le Parlement du Canada ne possède pas de pouvoirs suprêmes. J'avoue que s'il légiférait à cet égard, ses lois recevraient l'approbation du Parlement britannique et que les provinces ne peuvent exiger, de droit, la tenue d'une conférence. Pourtant, si nous tenons à la paix et à l'unité, il faudra consulter les provinces. J'appuie de tout cœur les opinions que l'Association du Barreau canadien a exprimées à cet égard dans son mémoire, lequel résume fort heureusement la question. Les membres de ladite associa-

tion n'ont pas étudié le problème en qualité de membres de partis politiques et le mémoire, à mon sens, ne vise nullement un tel but.

Je consacrerai quelques mots à la question de la route transcontinentale. Il va sans dire que nous en favorisons l'aménagement. La question n'en est pas moins épineuse pour le Gouvernement. Je n'ai nullement l'intention dans ce qui suit d'insulter ni de critiquer quelque province que ce soit: chacune à cet égard est aussi importante que ses voisines. Pourtant, peut-on demander à la Saskatchewan de défrayer une forte proportion des frais que suppose l'aménagement d'une route qui la traverserait d'est en ouest sur une longueur d'environ 400 milles, alors que ses voies de communications sont naturellement orientées de nord en sud? Le gouvernement fédéral croit-il donc que la population de la Saskatchewan consentira à acquitter la moitié des frais, ou même une fraction quelconque? Je ne parle pas du Manitoba, car la distribution géographique de nos lacs et de notre population donne à notre principale route naturelle une orientation est en ouest. Je n'ai pas la compétence voulue pour parler de la Colombie-Britannique. Mon ami de Vancouver vous dira que sa province est la plus riche du Canada, mais j'hésite à croire que la Colombie-Britannique désire aménager une route de premier ordre qui franchisse les montagnes pour atteindre la côte. Elle peut y réussir, mais aux prix de certaines difficultés. L'Ontario septentrional présente le même problème. En quittant le Sault-Sainte-Marie pour aller vers l'ouest, il faut traverser des centaines de milles de terrain rocheux. Les compagnies de pâte de bois et de papier, de même que les autres industries, n'ont pas besoin de route transcontinentale car elles effectuent leur transport par voie d'eau.

Le gouvernement devra décider où la route passera. On a conseillé de laisser à cet égard la décision aux provinces. Pour ce qui est du Manitoba, il importe peu, à mon sens qu'au sortir d'Yorktown, la route se dirige droit vers l'ouest ou vers le nord-ouest. Cependant, la majorité de la population aimerait peut-être qu'elle s'orientât vers Regina en suivant ce qui forme aujourd'hui la route n° 1. D'autre part, il est plus difficile de décider si, de là, elle devrait atteindre Calgary ou remonter vers le nord en traversant Saskatoon pour atteindre Edmonton. Les gens d'Edmonton affirment volontiers que d'ici vingt-cinq ans leur ville comptera parmi les plus importantes du Canada: ils voudront donc que la route la traverse.

Le Manitoba désire ardemment l'aménagement de cette route. J'avoue que les provinces de l'Est possèdent plus de ressources